

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 02 juin 2022

n° 107-22 C

Objet : RD - Fonds de concours communes rurales - Attribution d'aide pour les travaux de construction d'un restaurant scolaire en bois local sur la commune de Curienne

- date de convocation le 27 mai 2022
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi deux juin à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 47

Aillon-le-Jeune	
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévisse - Claudine Bonilla - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Benoit Perrotton - Claire Plateaux - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat - Emilio Pla Diaz
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	
Jacob-Bellecombette	Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Jacques Henriot
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

• conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Marcel Ferrari

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 22

de Luc Berthoud à Philippe Gamen - de Brigitte Bochaton à Bruno Stellan - de Daniel Bouchet à Claire Plateaux - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Sophie Bourgade à Marie Bénévisse - de Florence Bourgeois à Martin Noblecourt - de Pierre Brun à Arthur Boix-Neveu - de Jean-Pierre Casazza à Alain Caraco - de Jean-Pierre Coendoz à Dominique Pommat - de Isabelle Dunod à Claudine Bonilla - de Michel Dyen à Jean-Maurice Venturini - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Hervé Ferroud-Plattet à Marie Perrier - de James Hallay à Grégory Basin - de Laïla Karoui à Alexandra Turnar - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar - de Aurélie Le Meur à Martin Noblecourt - de Raphaële Mouric à Jean-Benoît Cerino - de Gaëtan Pauchet à Claudine Bonilla - de Josette Rémy à Alexandre Gennaro - de Farid Rezzak à Jean-Benoît Cerino - de Serge Tichkiewitch à Philippe Gamen

• conseillers excusés : 13

Anne-Marie Barouti - Jean-François Beccu - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Michel Camoz - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Sandra Ferrari - Sabrina Haerincq - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Thierry Repentin

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 02 juin 2022

délibération n° 107-22 C

objet **RD - Fonds de concours communes rurales - Attribution d'aide pour les travaux de construction d'un restaurant scolaire en bois local sur la commune de Curienne**

Jean-Pierre Fressoz, vice-président chargé de l'agriculture, de la forêt et de la ruralité, rappelle la délibération n° 119-21 C du Conseil communautaire du 13 juillet 2021 relative à la création d'un fonds de concours communes rurales.

Pour remplacer le bâtiment préfabriqué du restaurant scolaire actuel installé dans les années 70, la commune de Curienne a souhaité construire un bâtiment performant avec utilisation de matières premières à faible impact environnemental (projet bioclimatique, choix de matériaux biosourcés). Le bâtiment est construit en bois local issu des forêts communales et le chantier fait l'objet d'ateliers participatifs sur l'utilisation du bois local à chaque étape de la construction.

La mise en service du bâtiment avec accueil des scolaires est prévue à l'automne 2022.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Nature dépense / Organisme	Montants	%
Travaux	399 000 €	88,8 %
Maîtrise d'œuvre	45 000 €	10 %
Etudes complémentaires	2 500 €	0,5 %
Animation projet bois	3 000 €	0,7 %
TOTAL	449 500 € HT	100 %
Fonds de concours Grand Chambéry	50 000 €	11,1 %
DSIL	60 000 €	13,4 %
CTS	67 500 €	15 %
Contrat objectif territorial	20 000 €	4,4 %
Fonds région Aménagement	60 000 €	13,4 %
Commune de Curienne	192 000 €	42,7 %

La commune de Curienne a sollicité Grand Chambéry afin de bénéficier du fonds de concours communes rurales.

Compte tenu du vote du budget d'investissement 2022, le montant plafond d'aide sera de 50 000 € par commune.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 119-21 C du 13 juillet 2021 relative à la création du fonds de concours communes rurales,

Vu la délibération du Conseil municipal de Curienne du 16 septembre 2021,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : accorde une aide maximale de 50 000 € à la commune de Curienne au titre du fonds de concours communes rurales pour des travaux de construction d'un restaurant scolaire en bois local. Cette aide sera versée, au prorata dans la limite maximale définie ci-dessus, une fois les travaux réalisés et les subventions perçues,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer tout document à intervenir.

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte : 107-22 C

Objet de l'acte : RD - Fonds de concours communes rurales - Attribution d'aide pour les travaux de construction d'un restaurant scolaire en bois local sur la commune de Curienne

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 8 - Fonds de concours 1 - Entre un EPCI à fiscalité propre et ses membres

Date de l'acte : 13 juin 2022

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20220613-lmc1H27447H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H27447H1

Date de transmission en Préfecture : 14 juin 2022

Date de réception en Préfecture : 14 juin 2022

Publication : mardi 14 juin 2022